



Mairie de MONTRET

80 Route de Saint-Vincent - 71440 MONTRET
03 85 76 50 60 - mairie.montret@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2020

Etaient présents : BERRIER Bruno, BESSON Stéphane, BIZOUARD Aurélie, CHASSOT Samuel, CHATELET Stéphane, DIOT Nadine, GAUTHIER Sophie, LACONDEMINE Aurélien, LONJARRET Maxime, PALANCHON Nadine, PALOMARES Yann, PETOT Dominique, SCHEFFER Sabine, ZANOTTI Alain

Excusés : COULON Aurore (pouvoir à PETIOT Dominique)

Secrétaire de séance : CHASSOT Samuel

1. Point financier

a. Investissements

Présentation du tableau des investissements (prévisions 2020, dépenses sur l'année ainsi que les années précédentes) par opération :

Opérations en cours	Budget 2020	Réalisé avant 2020 (pour marchés en cours)	Réalisé en 2020	Crédits disponibles restant
20 : Ecole : provision générale (+ rampe et cloisons WC Maternelle)	8 000,00 €	- €	- €	8 000,00 €
30 : Bâtiments locatifs divers				
Volets roulants anciennes trésorerie et ancienne gendarmerie	17 599,08 €	- €	17 599,08 €	- €
Réfection escalier extérieur ancienne perception	5 500,00 €	- €	- €	5 500,00 €
Changement chéneau La Poste	2 500,00 €	- €	- €	2 500,00 €
Travaux électricité boucherie	884,46 €	- €	884,46 €	- €
Porte garage RIDET	2 846,40 €	- €	2 846,40 €	- €
Rideau métallique bureau de tabac	2 435,04 €	- €	2 435,04 €	- €
Divers	43 235,02 €	- €	- €	43 235,02 €
Total opération 30	75 000,00 €	- €	23 764,98 €	51 235,02 €
50 : PLU : révision	39 600,00 €	13 800,00 €	- €	39 600,00 €
60 : Matériel				
Acquisition nouveau véhicule	20 000,00 €	- €	- €	20 000,00 €
Acquisition nouveau broyeur	15 000,00 €	- €	- €	15 000,00 €
Divers	5 000,00 €	- €	- €	5 000,00 €
Total opération 60	40 000,00 €	- €	- €	40 000,00 €
90 : Mairie				
Matériel de bureau et informatique	1 500,00 €	- €	863,00 €	637,00 €
Mobilier divers	5 000,00 €	- €	- €	5 000,00 €
Total opération 90	6 500,00 €	- €	863,00 €	5 637,00 €
100 : Salle des fêtes				
Travaux cuisine	20 000,00 €	- €	- €	20 000,00 €
Carrelage	12 000,00 €	- €	- €	12 000,00 €
Portes sanitaires et placard	3 000,00 €	- €	- €	3 000,00 €
Total opération 100	35 000,00 €	- €	- €	35 000,00 €
110 : Cimetière				
Frais d'étude	1 576,80 €	1 932,00 €	946,08 €	630,72 €
Travaux d'aménagement	85 000,00 €	- €	- €	85 000,00 €
Reprises des concessions	15 000,00 €	- €	- €	15 000,00 €
Equipements	3 500,00 €	- €	- €	3 500,00 €
Total opération 110	105 076,80 €	1 932,00 €	946,08 €	104 130,72 €
120 : Aménagement du Bourg	57 500,00 €	- €	- €	57 500,00 €
130 : Club House : démolitions et aménagements				
Installation de prises électriques	178,80 €	- €	178,80 €	- €
Installation de chauffe-eau	- €	1 102,31 €	- €	- €
Mobilier cuisine	- €	908,98 €	- €	- €
Divers	19 821,20 €	- €	- €	19 821,20 €
Total opération 130	20 000,00 €	2 011,29 €	178,80 €	19 821,20 €

140 : City Stade				
Terrassement	23 476,26 €	- €	- €	23 476,26 €
City-Stade	39 026,40 €	- €	- €	39 026,40 €
Imprévus	3 497,34 €	- €	- €	3 497,34 €
Total opération 140	66 000,00 €	- €	- €	66 000,00 €
150 : Eglise : abats-sons clocher	5 462,98 €	- €	5 462,98 €	- €
160 : Atelier municipal				
Acquisition Hangar SCAV	10 000,00 €	- €	- €	10 000,00 €
Aménagement du nouvel atelier municipal	35 000,00 €	- €	- €	35 000,00 €
Total opération 160	45 000,00 €	- €	- €	45 000,00 €
180 : Terrain de jeu Vergers : aménagements et installations jeux	3 300,00 €	- €	- €	3 300,00 €

b. Emprunts

Présentation du tableau des emprunts et des annuités de remboursement pour 2020 :

Référence prêt	Organisme prêteur	Objet de la dette	Montant emprunté	Taux	Durée en année	Date de début	Date de fin	Annuités	Capital	Intérêts
1675722	Crédit Agricole	Chantier école	500 000,00 €	2,25%	15	31/12/2014	31/12/2029	39 366,92 €	31 721,35 €	7 645,57 €
1675708	Crédit Agricole	Chantier école	200 000,00 €	1,72%	10	31/12/2014	31/12/2024	21 812,16 €	20 147,89 €	1 664,27 €
1215005	Caisse des dépôts	Chantier école	200 000,00 €	4,514%	15	31/01/2012	31/01/2027	18 635,57 €	13 094,23 €	5 541,34 €
08742668	Banque Populaire	Travaux de rénovation de la	150 000,00 €	0,9%	15	17/01/2017	17/01/2032	10 701,40 €	9 553,24 €	1 148,16 €
Total			1 050 000,00 €					90 516,05 €	74 516,71 €	15 999,34 €

c. Loyers

Présentation du tableau listing des locaux communaux, logements et locaux à usage commercial, des occupants et de leurs loyers :

NOMS	Prénoms	Date d'entrée dans les lieux	Numéro et étage de l'appartement ou du garage	Superficie – nombre de pièces - chauffage	Loyer mensuel actuel hors charges
TREFFORT	Remi	01/11/2015	155 Route de Saint-Vincent Rez-de-chaussée	37 m ² - 2 pièces + coin cuisine - électrique	238,69 €
Vacant	/	/	80 Route de Saint-Vincent 1 ^{er} étage	80 m ² - 4 pièces + cuisine – collectif gaz	450 €
ANTOINET	Lucette	01/01/2002	5 Route de Saint-Vincent	40 m ² - 2 pièces + cuisine - Individuel gaz	299,87 €
LECUELLE	Jean Luc	01/02/2019	Appartement N°3 rez-de-chaussée 120 Rue de la Cure	40 m ² - 2 chambres + cuisine - électrique	262,48 €
BIEDERMANN	Christelle	01/05/2007	Ancienne perception, 5 Route de Saint Vincent	65 m ² - 3 pièces + cuisine – gaz individuel	378,18 €
GUYARD	Nathalie	01/11/2015	1 ^{er} étage 80 Route de Saint Vincent	30 m ² - T1 bis – collectif gaz	259,44 €
GENET	Micheline	01/09/2010	Appartement N°1 rez-de-chaussée	50 m ² - 3 pièces + cuisine - électrique	307,38 €

			120 Rue de la Cure		
LAGARDE	Marilyne	01/06/2006	95 Route de Chalon, appartement au-dessus de la Poste	64 m ² - 3 pièces + cuisine - individuel gaz	414,06 €
LONGIN	Fabien	15/03/2010	Appartement N°4 1 ^{er} étage 155 Route de Saint Vincent	37 m ² - 2 pièces + coin cuisine - électrique	202,10 €
MORAND	Denis	15/11/2011	Appartement N°5 1 ^{er} étage 120 Rue de la Cure	40 m ² - 2 pièces + cuisine - électrique	248,27 €
TOURNYOL DU CLOS	Anne-Flore	25/07/2016	Appartement N°4 1 ^{er} étage 120 Rue de la Cure	40 m ² - 2 pièces + cuisine - électrique	330,53 €
PERRUSSON	Katia	01/07/2010	Appartement N°2 rez-de-chaussée 120 Rue de la Cure	40 m ² - 2 pièces + cuisine - électrique	383,33 €
RENAUD	Thomas	27/01/2014	Appartement N°3 1 ^{er} étage 155 Route de Saint Vincent	37 m ² - 2 pièces + coin cuisine - électrique	208,50 €
RIDET	Delphine	01/03/2014	Ancienne perception, 5 Route de Saint Vincent	45 m ² - 3 pièces + cuisine - individuel gaz	375,67 €
VALLOT	Maryse	01/05/2007	5 Route de Saint Vincent	66 m ² - 2 pièces + cuisine - individuel gaz	362,54 €
MICHAUDET	Eric	01/12/2014	25 Route de Saint Vincent	75 m ² - 3 pièces + cuisine - fioul	394,41 €
OGER	Cyril	18/05/2016	155 Route de Saint-Vincent	31 m ² - 2 pièces + coin cuisine - électrique	229,32 €
CHOMETTON Bureau de tabac	Lydie	01/01/2019	Tabac Presse, 75 Route de Saint Vincent	35 m ² - 2 pièces - électrique	350 €
DEKEUNYNCK	Hugues	01/10/2018	Le traiteur de Montret, 75 Route de Chalon	80 m ² au rez-de-chaussée (appartement + local commercial + 4 chambres à l'étage) + dépendance 50 m ²	950 €

BEGUYOT Coiffeuse	Valérie	01/07/2003	Salon de coiffure, 75 Route de Saint Vincent	45 m ² - 2 pièces - électrique	367,92 €
SCM Maison de Santé	Lison MAZUE	01/09/2011	Appartement au- dessus école 155 Route de Louhans	Électrique (hors cabinet dentaire)	250 €
METZGER Pharmacie	Emmanuel e	04/05/2015	45 Route de Saint- Vincent	119 m ² - électrique	769,78 €
GUIGUE- FREROT Notaire	Cécile	01/07/2015	Local associatif – Place de l’Eglise		35,80 €
BLONDELLE	Julien	01/08/2013	Garage privé gendarmerie Lotissement Les Vergers	/	25,19 €
BLANGIS	Jérémy	01/03/2017	Garage privé gendarmerie Lotissement Les Vergers	/	25,07 €
VERNET	Pierre Henri	01/08/2015	Garage privé gendarmerie Lotissement Les Vergers	/	25,06 €
La Poste	Patrick CARDOT	01/01/2009	La poste 95 Route de Chalon	59,54 m ²	106,19 €
Cabinet FOGEX	/	/	80 Route de Saint- Vincent – Local à côté de la Mairie	/	10 €
CCCB	Intercom		Local ancienne garderie		33,33 €
Club Canin	Sébastien PUTIGNY	01/10/2016	Terrain de football et vestiaire		62,50 €
MONTANT TOTAL DES LOYERS MENSUELS HORS CHARGES					8 355,61 €

2. City-Stade – attribution marché lots 1 et 2

Présentation du tableau d’analyse des offres des lots 1 et 2 du marché City Stade. Attribution du marché aux candidats les mieux notés pour les deux lots :

- Pour le Lot 1 - Création d'une plateforme en enrobé pour un terrain multisports : c'est l'entreprise Cordier de Saint-Vincent-en-Bresse qui est retenue pour une offre d'un montant HT de 18 523,50 €.
- Pour le Lot 2 – Installation d'un City Stade, c'est le Groupe SAE de Carbon Blanc qui est retenu pour une offre d'un montant HT de 35 790,00 € toutes options retenues hors buts brésiliens.

3. Commission Communale des Impôts Directs CCID

A chaque renouvellement de Conseil Municipal, le nouveau conseil doit former une commission communale des impôts directs. Elle est composée du Maire, président, et de 6 commissaires âgés de plus de 25 ans, de nationalité française, jouissant de leurs droits civils, inscrits sur l'un des rôles d'impôts directs locaux de la commune et familiarisés avec les circonstances locales. L'un des commissaires doit être domicilié hors de la commune. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du Conseil Municipal.

Son rôle est consultatif. L'administration fiscale peut participer à la commission, mais ce n'est ni obligatoire ni systématique.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum avant le 28 juillet 2020.

Le Conseil Municipal propose la liste des commissaires suivante :

NOM, Prénom	Date de naissance	Adresse
SCHEFFER Sabine	07/08/1959	260 Route de Saint-Vincent 71440 MONTRET
LACONDEMINE Aurélien	28/02/1979	130 Route de Simard 71440 MONTRET
BIZOUARD Aurélie	20/10/1982	15 Rue de la Bourrelière 71440 MONTRET
PETIOT Dominique	13/11/1957	2 Lotissement le Vallon 71440 MONTRET
CHATELET Stéphane	05/08/1972	520 Route de Juif 71440 MONTRET
LONJARRET Maxime	22/09/1990	40 Chemin de la Prairie 71440 MONTRET
GAUTHIER Sophie	29/05/1992	125 Rue de l'Etang-Guyon 71440 MONTRET
ZANOTTI Alain	22/05/1955	1095 Rue des Cadoles des Bois 71440 MONTRET
CHASSOT Samuel	27/06/1978	450 Rue de Viennette 71440 MONTRET
PALANCHON Nadine	17/02/1962	800 Rue des Maisons Neuves 71440 MONTRET
BERRIER Bruno	29/02/1968	645 Rue de l'Etang Guyon 71440 MONTRET
DIOT-GAYRAUD Nadine	26/02/1960	130 Route de Saint-Vincent 71440 MONTRET
PALOMARES Yann	18/12/1990	120 Impasse des Maisons Neuves 71440 MONTRET
COULON Aurore	12/06/1985	115 Chemin de la Prairie 71440 MONTRET
CHASSY Christiane	17/01/1947	460 Route de Chalon 71440 MONTRET

BURDIN Gilles	08/06/1969	1470 Rue de Viennette 71440 MONTRET
LONJARET André Claude	01/03/1950	1085 Route de Saint Vincent 71440 MONTRET
COULON André	04/12/1951	95 Rue des Vergers 71440 MONTRET

4. Commission de contrôle des listes électorales

De la même manière que pour la CCID, la commission de contrôle des listes électorales doit être renouvelée en même temps que le conseil municipal. Cette commission doit être composée :

- D'un conseiller municipal : Monsieur Dominique PETIOT a été désigné lors de la séance.
- D'un délégué de l'administration désigné par le préfet.
- D'un délégué désigné par le président du tribunal judiciaire.

5. CCAS

a. Composition du conseil d'administration : fixation du nombre de membres

Le Maire rappelle que le CCAS est un établissement public administratif communal qui dispose d'une autonomie administrative et financière afin de remplir une mission d'intérêt général. Le CCAS anime « *Une action de prévention de développement social dans la commune en liaison étroite avec les institutions publiques et privées* ». Le CCAS est subventionné par la commune.

Il expose que le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS est fixé par le conseil municipal. Il précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 (et qu'il ne peut pas être inférieur à 8) et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le Maire parmi des personnes, hors élus, qui participent à des actions de prévention, d'animation ou de développement social (représentant des associations familiales, représentant des associations de retraités et de personnes âgées, représentant des personnes handicapées, et représentant d'associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion).

Il est proposé de fixer à 8 le nombre d'Administrateurs, en plus du Maire membre de droit, soit 4 membres élus au sein du Conseil Municipal et 4 désignés par le Maire par arrêté municipal. Adopté à l'unanimité.

b. Élection des membres issus du conseil municipal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à bulletins secrets, désigne pour représenter au Centre communal d'action sociale :

- Madame Sabine SCHEFFER
- Madame Aurélie BIZOUARD
- Madame Aurore COULON
- Madame Nadine PALANCHON

6. Droit Individuel à la Formation des élus + décision modificative

Il est exposé que les crédits budgétaires alloués (500 €) au droit individuel à la formation des élus (DIF) ne sont pas légalement suffisants pour l'année 2020. Il fallait cumuler les crédits non utilisés des années précédentes, et allouer au moins 2 % du montant des indemnités totales attribuables à l'ensemble des élus. Ainsi, il est nécessaire de prendre une décision modificative du budget principal comme suit :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 61521 : Entretien de terrains	810,00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	810,00 €	
D 6535 : Formation élus		810,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante		810,00 €

Ainsi, le montant total des crédits budgétaires alloués au droit individuel à la formation des élus (DIF) pour 2020 s'élève à 1 310,00 €.

Le Maire précise que tout adjoint titulaire d'une délégation du Maire sera tenu de suivre une formation durant l'année 2020.

7. Autorisations spéciales d'absence agents municipaux

Présentation du tableau listant cas par cas les autorisations spéciales d'absence pour les agents municipaux, en adéquation avec la délibération de l'intercommunalité pour une égalité de droits entre les agents communaux et les agents intercommunaux agissant sur notre territoire :

AUTORISATIONS D'ABSENCE OBLIGATOIRES :

TYPE D'ÉVÈNEMENT	TEXTE EN VIGUEUR	DUREE	REMARQUES
EXERCICE D'UN MANDAT LOCAL	Décret n°1205 du 16 novembre 1992 + Code Général des Collectivités Territoriales	Différent selon la nature du mandat (se référer aux textes)	Art L2123-1 à L2123-3, L5215-16, L5216-4 et L5331-3, R 2123-1 R2123-2, R2123-5, R5211-3 du CGCT
PARTICIPATION A LA CAMPAGNE ELECTORALE D'UN FONCTIONNAIRE CANDIDAT	Circulaire ministérielle du 10 février 1998	* 20 jours maximums pour les élections présidentielles, législatives, sénatoriales et européennes * 10 jours maximums pour les élections régionales, cantonales et municipales	Il ne s'agit pas d'autorisations d'absence mais de facilité de service. Se référer à la circulaire
MEMBRE DES INSTANCES PARITAIRES	Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 art 59-4 + article 15 du décret 85-397 du 3 avril 1985	Délai de route, délai prévisible de la réunion et un temps égal pour la préparation et le compte rendu des travaux	

EXAMENS MEDICAUX			
- Examens médicaux obligatoires de l'agent	- Décret n°85-603 du 10 juin 1985 art 23	- Prescrit par le médecin professionnel pour la durée de l'examen	Délais de Route
- Examens médicaux obligatoires liés à la grossesse séance de préparation à l'accouchement	- Circulaire NOR/FPPA/96/10038/C du 21 mars 1996	- Pour la durée de l'examen	
NAISSANCE	Loi n°46-1085 du 19 mai 1946 Instruction ministérielle du 23 mars 1950	Congé supplémentaire de 3 jours ouvrables, consécutifs ou non, mais inclus dans les 15 jours entourant l'arrivée de l'enfant soit 7 jours au plus avant la date prévue de cette arrivée	Ces 3 jours pourront être consécutifs ou non, après entente entre l'employeur et le bénéficiaire
ADOPTION	Circulaire ministérielle du 20 mars 1996		

AUTORISATIONS D'ABSENCE FACULTATIVES :

TYPE D'ÉVÈNEMENT	TEXTE EN VIGUEUR	DUREE	REMARQUES
MARIAGE/PACS			
- agents	Instruction ministérielle du 23 mars 1950 Circulaire ministérielle 7 mai 2001 (PACS) Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 art 59-5	5	Délais de Route
- enfants		3	
- frères ou sœurs		2	
- parents de l'agent		2	
- petits-enfants		2	
- parents par alliance (oncles, tantes, beaux-frères, belles-sœurs)		1	
DECES			

- conjoint, parents	Instruction ministérielle du 23 mars 1950 Circulaire ministérielle 7 mai 2001 (PACS)	3	Délais de Route	
- enfant	Instruction ministérielle du 23 mars 1950 Circulaire ministérielle 7 mai 2001 (PACS) Loi n° 2020-692 du 8 juin 2020	a) 5 jours si l'enfant était âgé de plus de 25 ans b) 15 jours si l'enfant était âgé de moins de 25 ans : → 7 jours ouvrés → un congé de deuil de 8 jours, à prendre dans un délai d'un an. Ces 8 jours peuvent être fractionnés (délai de prévenance de l'employeur de 24 heures avant chaque absence).		
- grands-parents, parents du conjoint, frères ou sœurs	Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 art 59-5	2		
- petits-enfants		2		
- parents par alliance (neveux, nièces, oncles, tantes, beaux-frères, belles-sœurs, gendres, brus)		1		
MALADIE TRES GRAVE				
- conjoint, parents, enfants	Instruction ministérielle du 23 mars 1950	3		Délais de Route
- grands-parents, frères, sœurs, parents du conjoint	Circulaire ministérielle du 7 mai 2001 (PACS) Loi 84-53 du 26 janvier 1984	2		

HOSPITALISATION D'ENFANTS ENTRE 16 ET 20 ANS		1	
GARDE D'ENFANTS DE MOINS DE 16 ANS	Circulaire ministérielle 20 juillet 1982	<p>- pour un agent travaillant sur 1 poste à temps complet :</p> <p>1 fois les obligations hebdomadaires de services + 1 jour (nombre de jours ouvrés + 1)</p> <p>Proratisation en fonction de la quotité de temps de travail à temps partiel en fonction des obligations journalières de travail</p> <p>- si un seul des parents bénéficie des autorisations d'absence, celles-ci peuvent être portées à 15 jours à condition de ne pas être fractionnées</p>	<p>*cette durée peut être doublée :</p> <p>-si l'agent assume seul la charge de l'enfant</p> <p>-ou si son conjoint est à la recherche d'un emploi</p> <p>-ou si son conjoint ne bénéficie pas d'autorisation d'absence rémunérée de même nature</p> <p>Délais de Route</p>
PENDANT LA GROSSESSE Aménagement de l'horaire de travail	Circulaire NOR/FPPA/96/10038/C du 21 mars 1996	<p>Réduction de l'obligation journalière d'1 heure maximum</p> <p>Proratisation en fonction de la quotité de travail</p>	A partir du 3 ^{ème} mois de grossesse
APRES LA GROSSESSE	Circulaire NOR/FPPA/96/10038/C du 21 mars 1996	Facilités accordées aux mères allaitant leurs enfants dans la limite d'une heure par jour à prendre en deux fois	
PARENTS D'ÉLÈVES			
- rentrée scolaire	- Circulaire ministérielle n°1748 du 20 août 1990 Ou circulaire de chaque rentrée scolaire	- Des facilités d'horaires peuvent être accordées chaque année aux parents d'enfants inscrits dans un établissement d'enseignement maternel et élémentaire ou entrée en classe de 6 ^{ème} avec la possibilité d'accorder une	

		heure sur le temps de travail	
- réunions parents d'élèves	- Circulaire ministérielle du 17 octobre 1997	- Pour élus représentants de parents d'élèves et délégués de parents d'élèves des facilités d'horaires peuvent être accordées chaque année aux parents d'enfants inscrits dans un établissement d'enseignement de la maternelle au lycée	
AUTRES MOTIFS			
Don du sang	J.O. Assemblée Nationale (réponse questions n°50 et n° 19920 du 18 décembre 1989 et du 26 février 1990)	Le temps nécessaire au don. Limité à 5 fois maximum par an.	Temps de trajet inclus.
Don du plasma		Le temps nécessaire au don. Limité à 5 fois maximum par an.	Temps de trajet inclus.
Don d'ovocyte et de sperme		Le temps nécessaire au don. Limité à 5 fois maximum par an.	Temps de trajet inclus.
Examens et concours		Un jour est accordé, la veille et le jour des épreuves, aux agents qui se présentent à un examen ou à un concours de la fonction publique	Temps de trajet inclus.

Ce tableau sera soumis au Comité Technique avant délibération.

8. Cimetière – reprise des concessions

La procédure de reprise des concessions en état d'abandon arrivera prochainement à son terme, en été 2020. 18 tombes seront à relever, exhumations des corps comprises (les ossements seront intégrés dans des boîtes funéraires nominatives, dans le respect dû aux défunts, et déposés dans l'ossuaire prévu à cet effet dans le nouveau cimetière).

Trois entreprises funéraires ont été sollicitées pour effectuer des devis :

- Guillaume BOUJON de Mercurey : 12 100,00 € HT ;
- Pompes Funèbres MARCHAND de Saint-Germain-du-Bois : 12 516,67 € HT ;
- Marbrerie Funéraire THOMASSET de Louhans : 13 370,00 € HT.

L'entreprise THOMASSET intervenant déjà sur le cimetière de Montret pour les travaux d'agrandissement et d'aménagement du cimetière communal, le conseil municipal souhaite tenter une négociation du prix.

9. Maison de Santé – trop perçu sur loyers : remboursement + décision modificative du budget

Le Maire rappelle que le cabinet dentaire de Montret qui appartenait à la commune a été transféré au 1^{er} mars 2019 à la communauté de communes Bresse Louhannaise Intercom'. Or, les loyers ont été demandés par erreur à la SCM Maison de Santé de Montret représentée par Madame Lison MAZUÉ, de mars 2019 à mai 2020.

Ainsi, afin de régulariser la situation et procéder au remboursement du trop-perçu de ces loyers, il est nécessaire, dans un premier temps pour rembourser le trop-perçu de 2019 qui s'élève au total à 2 600 €, de prendre la décision modificative du budget principal suivante :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 61524 : Entretien de bois et forêts	2 600,00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	2 600,00 €	
D 673 : Titres annulés (exerc.antér.)		2 600,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles		2 600,00 €

Enfin dans un second temps, pour les cinq mois de trop-perçu en 2020, une simple annulation de titre suffira à régulariser la situation. 1 300 € seront ainsi annulés sur 2020.

10. Questions diverses

a. Commissions – utilisation du Drive

Google Drive deviendra le nouvel outil de coordination et de partage des fichiers parmi les commissions de membres du conseil municipal.

b. Défibrillateur

Notre défibrillateur actuel étant en panne, un devis avec Médilys Santé (fournisseur de notre premier défibrillateur, dont Groupama est le mandataire) a été signé de 562 € HT pour la reprise de ce défibrillateur, le prêt d'un autre matériel le temps de la remise en service de ce dernier, et la fourniture de nouvelles électrodes pour adultes et enfants, ainsi que d'une nouvelle pile.

c. Demande de location de terrain – Monsieur Laurent GIRARDOT

Le Maire rappelle la demande de Monsieur GIRARDOT pour la location de structures municipales pour sa reconversion professionnelle dans la Formation Continue pour adulte en matière de prévention et de sécurité. Ce dernier sollicite en complément la location d'un bout de terrain situé à côté des deux terrains de foot au stade du Bordiau pour des formations de gardiennage. Il sollicite ce terrain pour une durée de 2 à 3 ans, entretien et clôture à sa charge, pour une utilisation à compter de 2021 (qui devra être rendu en l'état).

Le Conseil Municipal demande des informations complémentaires sur ce dossier, notamment la consultation du notaire pour obtenir conseil sur le type de contrat à produire dans ce cadre.

d. Frais d'aide à la personne des élus

Il est exposé que tous les conseillers municipaux (pas uniquement ceux qui perçoivent une indemnité de fonction) bénéficient de droit d'un remboursement par la commune des frais de garde d'enfants ou d'assistance aux personnes âgées, handicapées ou à celles qui ont besoin d'une aide personnelle à leur domicile qu'ils ont engagé en raison de leur participation à des réunions communales et intercommunales. Ce remboursement ne peut excéder, par heure, le montant du salaire minimum de croissance (10,15 € au 1er janvier 2020). Dans les communes de moins de 3 500 habitants, l'Etat compensera ce remboursement selon des modalités qui seront fixées par décret. Le Conseil municipal décide de fixer à 10,15 € de l'heure le montant du remboursement des frais énoncés ci-dessus.

e. Modification ouverture Bureau de Poste

Le Bureau de Poste modifie ses horaires du 6 juillet au 14 août comme suit :

- Du lundi au vendredi de 9h à 12h.

Le Maire a contacté M. MASSOT, le responsable du Bureau de Poste de Montret, pour remettre en cause l'absence d'ouverture du Bureau de Poste le samedi durant cette période, sans succès.

f. Subvention aux commerçants locataires

Pour rappel, la crise sanitaire que nous connaissons actuellement a mis en difficulté certains commerces de la commune. Ces commerçants, dont nous sommes bailleur, nous ont sollicité pour une remise sur les loyers pour les aider financièrement.

Une commission d'élus s'est réunie afin de définir des règles pour octroyer ces subventions, et le Maire a contacté les commerçants pour les inviter à fournir un dossier justifiant de leurs difficultés financières suivant les critères définis par la commission.

Le Bureau de Tabac renonce à solliciter une aide.

La coiffeuse et le traiteur vont produire un dossier pour solliciter une aide gracieuse sur un ou plusieurs loyers.

g. Licence IV

L'agence Century 21 de Louhans a sollicité la Mairie pour l'achat d'une Licence IV. La Commune est actuellement propriétaire d'une Licence qui était autrefois louée à l'épicerie qui a récemment fermé. Le Conseil Municipal souhaite conserver cette Licence pour un potentiel nouveau commerce qui pourrait s'installer sur la commune.

h. Prime aux agents liée au coronavirus

Monsieur Dominique PETIOT a évoqué la potentielle possibilité pour les agents communaux qui ont maintenu leurs fonctions au sein de la collectivité durant le confinement lié à la crise sanitaire du Covid-19 d'obtenir une prime de la part de la commune. Cette possibilité sera étudiée, mais les agents de la collectivité ne seraient pas éligibles.